



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Règles d'or pour une coexistence harmonieuse (état juin 2024)



© QUATRE PATTES

La présence de chiens au bureau améliore considérablement la qualité de vie des humains ainsi que celle des chiens en général. L'entreprise a donc tout à y gagner. Toutefois, pour que tout le monde en profite et que les humains et les chiens se sentent aussi à l'aise les uns que les autres, quelques règles simples doivent être respectées.

- L'autorisation d'emmener son chien sur son lieu de travail repose sur la « bonne volonté » de l'employeur.
- En général, seuls les chiens bien élevés, propres et bien socialisés sont bienvenus.
- Avant d'emmener un chien au travail, il faut obtenir la permission du supérieur et informer ses collègues. Il est préférable de rédiger une déclaration de consentement signée par les deux parties et de convenir d'une période d'essai.
- En cas de non-respect des règles, une permission déjà accordée peut être retirée après un avertissement préalable.

Ce qui suit s'applique aux propriétaires de chiens et à leurs chiens :

- Le propriétaire du chien est responsable de son chien : de son comportement, de son bien-être et de sa propreté.
- Le propriétaire du chien est responsable de tout dommage causé par son chien (une assurance responsabilité civile privée est obligatoire).
- Il incombe au propriétaire du chien de veiller à ce que le comportement de son animal ne perturbe pas le bien-être des autres employés ni le déroulement du travail.
- Il est impératif que tous les chiens restent aussi silencieux que possible au bureau, surtout durant les heures de travail principales, de 9h à 17h.



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

- Le propriétaire du chien doit s'assurer que son animal ait toujours accès à de l'eau fraîche. Il est également responsable de la propreté et de l'entretien du matériel.
- Le propriétaire du chien doit promener son chien en fonction de ses besoins.
- Toute saleté ou autre souillure (par exemple, les accidents urinaires) doit être nettoyée sans délai.
- Avant de nourrir un chien, les autres propriétaires de chiens doivent en être informés. Selon la situation, une zone particulière peut être désignée à cet effet.
- Le propriétaire du chien doit fournir un endroit propre avec une couverture, un lit ou un panier pour que le chien puisse s'y retirer.
- Les chiens doivent généralement rester à leur place et ne peuvent se promener librement que sous surveillance. Si le chien ne reste pas de manière fiable à sa place, une barrière peut être installée (à organiser par le propriétaire du chien).
- Lors d'une réunion ou d'un rendez-vous, il est conseillé que les chiens restent à leur poste. Il est recommandé de nommer un « parrain » ou une « marraine » pour le chien, qui sera chargé de sa surveillance et prendra la responsabilité de l'animal en l'absence temporaire de son propriétaire.
- Si un chien doit être emmené à un autre étage, il est nécessaire d'informer les autres propriétaires de chiens à l'avance.
- En dehors de leur lieu de travail, les chiens doivent être tenus en laisse.
- Il est important que le chien ne perçoive pas le lieu de travail comme son territoire à défendre. Les employés devraient être en mesure d'entrer et de sortir du bureau sans être confrontés à des aboiements ou des grognements.
- Lors de visites extérieures sur le lieu de travail, il est impératif de maintenir les chiens sous surveillance constante.
- Si de nouveaux employés décident de venir aussi au travail avec leurs compagnons à quatre pattes, il est nécessaire d'informer les autres propriétaires de chiens et d'organiser une première rencontre entre les animaux en dehors du bureau.
- En situation d'incompatibilité entre chiens, ceux qui sont déjà présents sur le lieu de travail ont la priorité sur les nouveaux venus.

Les règles suivantes sont en vigueur pour tous les employés interagissant avec les chiens :

- Les chiens ne doivent être nourris qu'avec l'accord et l'autorisation préalables de leur propriétaire, ce qui inclut également les friandises.
- Il est permis de caresser les chiens uniquement après avoir obtenu l'accord de leur propriétaire.
- Les chiens qui sont couchés ou qui dorment doivent être laissés en paix.
- En cas de refus, de gêne, d'allergie ou de crainte des chiens, il est impératif de contacter immédiatement le ou les propriétaire(s) du ou des chien(s) concerné(s) pour trouver une solution rapide.